

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 septembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Laurent TUIL.
Mme Nicole BROCARD à Mme Sylvie ROBY.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Isabelle DUJARDIN à M. Bruno POIGNANT.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu règlement du concours Balcons et Jardins fleuris, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission "Transition écologique, Environnement, Bâtiments Communaux" du 26 septembre 2021,

Considérant que par ce concours, la Ville de Bry-sur-Marne souhaite inciter les Bryards à contribuer à l'embellissement du paysage de la commune par leurs balcons ou jardins fleuris,

Considérant que ce concours s'organise avec les deux catégories suivantes : - Jardins fleuris - Balcons fleuris

Considérant que pour départager les candidats, des critères de sélection ont été établis comme suivant : - la contribution à la biodiversité : prise en compte d'une végétalisation durable (plantes vivaces, gestion de l'eau, paillage, nichoirs à oiseaux et insectes ...), - l'esthétique : Respect des proportions et des volumes, harmonie des couleurs et intégration dans le site, - l'entretien et la propreté : pelouse tondue, absences de fleurs fanées, de débris, de containers à ordures ménagères.

Considérant que pour remercier les habitants qui ont participé à ce concours, la Ville propose d'attribuer pour chaque catégorie des prix pour comme suit : 1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 250€ 2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 150 € 3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100€

Considérant que ces récompenses, sous forme de bons d'achats permettent d'acquérir des végétaux ou du matériel nécessaire au jardinage auprès des commerçants locaux.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le règlement du concours Balcons et jardins fleuris joint en annexe.

ARTICLE 2 : FIXE le montant des prix tel que précisé ci-dessous :

Pour chaque catégorie des prix pour comme suit :

- 1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 250€
- 2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 150 €
- 3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100€

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, aux chapitres et articles correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 1^{er} octobre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

